

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Finales des Championnats Interrégionaux Jeunes Chevaux de CSO EQUITA'LYON 2009

Avant programme prévisionnel

Article 1 – Programme Général

Dans le cadre du Salon Equita'Lyons 2009 qui se tiendra au Centre des Expositions de Lyon du 28 octobre au 1 novembre, la Société Hippique Française organise un concours de saut d'obstacles pour jeunes chevaux de sport de 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Les épreuves de 4 ans, 5 et 6 ans se dérouleront le mercredi 28 octobre à 14h30 et le jeudi 29 octobre à 14h45.

Commissaires généraux : Bruno Mellet (S.H.F.) et Sylvie Robert (Equita'Lyons).

Article 2 – Qualifications chevaux

Sont qualifiés les 3 premiers de chaque Championnat Interrégional 2009 pour chaque catégorie d'âge (cf règlement et classement sur www.shf.eu).

Les qualifications se sont déroulées sur les CIR de : Pompadour (4 au 9 juillet), Le Lion d'Angers (6 au 12 juillet), Auvers (29 juin au 2 juillet), Rosières aux Salines (16 au 19 juillet), Pau (20 au 22 juillet), Cluny (22 au 26 juillet), Compiègne (3 au 6 août), Saint Lô (11 au 13 août).

En cas de défection, les chevaux classés à la suite pourront éventuellement être retenus.

Article 3 – Cavaliers

Les cavaliers doivent être titulaires d'une licence de compétition au titre de l'année 2009.

Un cavalier ne pourra pas monter plus de deux chevaux par tranche d'âge.

Article 4 – Déroulement des épreuves

4 ans

L'épreuve se déroulera en 2 manches le mercredi 28 et le jeudi 29 octobre :

Le premier parcours des chevaux de 4 ans sera jugé au barème A sans chronomètre. Le second, au barème A à temps différé.

5 & 6 ans

L'épreuve se déroulera en 2 manches le mercredi 28 et le jeudi 29 octobre :

Les 2 parcours seront jugés au barème A à temps différé.

A l'issue de chaque parcours (4, 5 & 6 ans), une note de présentation sera attribuée par 3 juges où seront pris en compte le dressage (soumission et impulsion) sur 20 points et l'obstacle (style et manière) sur 20 points.

Article 5 – Notation et classement

Dans chaque catégorie d'âge, les notes sur 20 de dressage et de saut d'obstacles seront ajoutées à la différence sur 20 des pénalités sur le parcours.

Ex : 17/20 en dressage – 18/20 à l'obstacle – 4 pts sur le parcours

$17+18 + (20-4) = 51$ pts

Les éventuels ex aequo seront départagés par le chronomètre pour les 5 et 6 ans et pour la 2^{ème} manche des 4 ans.

Un classement général sera effectué par addition des résultats des 2 manches. Les ex aequo seront départagés par le chronomètre de la 2^{ème} manche.

L'ordre de passage de la 2^{ème} manche sera à l'inverse du classement de la 1^{ère} manche. Les ex aequo passeront dans l'ordre inverse du classement puis par ordre de numéro de têtère.

Article 6 – Primes et indemnités

a) Primes

CSO 4 ans (dotations pour chaque manche)

1^{er} prix : 150 euros

2^{ème} prix : 120 euros

3^{ème} prix : 110 euros

4^{ème} prix : 100 euros

5^{ème} prix : 80 euros

6^{ème} prix : 70 euros

Du 7^{ème} au 21^{ème} prix : 50 euros

Classement Général 4 ans :

1^{er} prix : 500 euros

2^{ème} prix : 400 euros

3^{ème} prix : 300 euros

4^{ème} prix : 200 euros

5^{ème} prix : 150 euros

6^{ème} prix : 100 euros

CSO 5 ans et 6 ans (dotations pour chaque manche)

1^{er} prix : 350 euros

2^{ème} prix : 250 euros

3^{ème} prix : 175 euros

4^{ème} prix : 150 euros

5^{ème} prix : 125 euros

6^{ème} prix : 100 euros

Du 7^{ème} au 21^{ème} prix : 50 euros

Classement Général 5 ans:

- 1^{er} prix : 800 euros
- 2^{ème} prix : 500 euros
- 3^{ème} prix : 350 euros
- 4^{ème} prix : 300 euros
- 5^{ème} prix : 250 euros
- 6^{ème} prix : 200 euros

Classement Général 6 ans:

- 1^{er} prix : 1000 euros
- 2^{ème} prix : 800 euros
- 3^{ème} prix : 600 euros
- 4^{ème} prix : 400 euros
- 5^{ème} prix : 300 euros
- 6^{ème} prix : 200 euros

Les prix sont versés par la SHF à la personne désignée lors de l'engagement. Ils ne sont pas pris en compte dans les sommes gagnées.

Les finales des Championnats Interrégionaux de saut d'obstacles pour chevaux de 4, 5 et 6 ans ne sont pas considérées comme des épreuves officielles au sens de l'article 322 du Règlement Général des Epreuves d'Élevage. L'article 312 de Races admises en Epreuves d'Élevage est appliqué dans ces épreuves.

b) Indemnités

Chaque concurrent présent recevra une indemnité de transport à hauteur de 0,26 € du km.

Cette indemnité sera versée par la Société Hippique Française à la personne désignée lors de l'engagement.

Article 7 – Engagements

La Société Hippique Française adressera au propriétaire, à l'engageur ou au cavalier de chaque cheval qualifié un formulaire indiquant une date limite de retour.

A défaut de réception de celui-ci, elle fera appel aux concurrents classés à la suite dans les différentes sections et générations.

Tout propriétaire ayant engagé un cheval sera passible, en cas de non participation (sauf cas de force majeure), d'une amende de 150 Euros prélevée sur son compte FFECOMPET.

Article 8 – Hébergement – Détente – Consignes sanitaires

Les jeunes chevaux seront logés dans l'enceinte du Salon Equita'Lyon. Un box est mis à la disposition de chaque concurrent (réservations à faire auprès de la S.H.F. au plus tard le 10 octobre). Une balle de copeaux est fournie chaque jour, le nettoyage du box restant à la charge du propriétaire. La nourriture, à la charge des concurrents, peut-être achetée sur place.

Tous les chevaux subiront un contrôle d'identité. Leurs documents d'identification devront être présentés, ils devront être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine.

Après ces formalités, aucun cheval ne devra quitter l'enceinte du Salon avant la remise des prix de son épreuve sous peine de perdre les primes et indemnités prévues aux articles 52 et 53.

Les horaires de mise à disposition des carrières pour les détenteurs seront communiqués aux concurrents, ils devront être respectés.

Remise des prix (cavalier en tenue à cheval)

Article 9 – Jurys

La composition des jurys fera l'objet d'une publication ultérieure.

Article 10 – Modalités pratiques

Les cartes d'accès au Salon, cartes de parking, les informations pratiques seront expédiées par la S.H.F.

Les informations techniques peuvent être obtenues auprès de la S.H.F. (01.53.59.31.37). Les informations logistiques peuvent être obtenues au 04.72.77.45.50

Article 11 – Discipline

Toute personne engageant ou montant un cheval dans une épreuve du Concours de chevaux de Sport Equita'Lyon 2009 est réputée connaître le présent règlement et le Règlement Général des Epreuves d'Élevage et s'y soumettre sans réserve.

Tout litige sera arbitré par le Président du Jury. En outre, les concurrents s'engagent à respecter la discipline imposée à tous les participants au Salon du Cheval, notamment pour ce qui concerne les horaires des présentations et l'utilisation des carrières de détente.

Les représentants de la S.H.F. et de Equita'Lyon sont chargés de faire appliquer cette discipline.